



Question orale de Mme SIRTAINE : Participation de la commune d'Uccle au projet de la Ligue des familles « Communes actives pour les familles ».

Question orale de Mme ROBA : Uccle, commune active pour les familles ? Reconnaissance par la Ligue des familles.

Mme Sirtaine signale que dans le contexte de restrictions budgétaires décidées notamment par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Ligue des familles a lancé un projet appelant les communes à mettre en place une série de mesures positives pour les familles d'ici 2030.

Ces mesures visent à améliorer concrètement la vie des familles avec enfants (qui représentent un quart des familles en moyenne) : ouvrir davantage de plaines de jeux adaptées à tous les âges, proposer des horaires de services communaux plus accessibles aux parents, créer plus de places en crèches, offrir de la soupe chaque jour dans les écoles communales.

32 villes et communes ont déjà répondu à cet appel, dont 7 à Bruxelles (Anderlecht, Bruxelles-Ville, Forest, Ganshoren, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Watermael-Boitsfort).

Le groupe socialiste invite la commune à participer à ce projet, pour conforter l'engagement d'Uccle aux côtés des familles.

Uccle ne part pas de zéro et, tout en saluant à cet égard les mesures qui existent déjà, le groupe socialiste souhaite qu'il y ait un engagement à créer de nouvelles places en crèches ainsi que davantage de plaines de jeux et à distribuer de la soupe dans les écoles.

Participer à ce projet permettrait à Uccle de faire preuve d'ambition pour l'avenir des familles qui y vivent.

La commune d'Uccle a-t-elle l'intention de participer au projet « Communes actives pour les familles » et, dans l'affirmative, avec quelles mesures et quel budget ?

Mme Roba signale que la ville de Bruxelles a été reconnue récemment par la Ligue des familles comme « Commune active pour les familles » et a ainsi rejoint les communes de Ganshoren, Schaerbeek, Saint-Josse, Anderlecht, Forest et Watermael-Boitsfort, qui ont signé la charte proposée.

La Ligue des familles a envoyé en juin dernier à tous les bourgmestres un courrier proposant à leur commune de rejoindre cette initiative, dont l'objectif est de mettre en œuvre, d'ici aux élections communales de 2030, plusieurs nouvelles mesures visant à améliorer la qualité de vie des familles avec enfants dans leur localité.

Une liste complète des 30 mesures au choix proposées est disponible sur le site de la Ligue des familles.

Malheureusement, certaines mesures prises récemment à Uccle sont en défaveur des familles, comme par exemple, la suppression de la prime de naissance et l'augmentation du prix des garderies... Le groupe Les Engagés ne les a évidemment pas soutenues.

Il n'est peut-être pas trop tard pour qu'Uccle s'engage dans un projet positif proposé par la Ligue des familles, « Communes actives pour les familles ». Il n'est pas trop tard pour montrer une volonté significative de faciliter la vie des parents... Ce serait une bonne manière de se rendre visible auprès de tous et surtout auprès des familles et d'affirmer la volonté d'améliorer encore davantage leurs conditions de vie.

La Déclaration de politique générale 2024-2030 du Collège prévoit en ce sens un certain nombre de pistes concrètes qui, pour les Engagés, ne devraient pas demeurer une simple déclaration de bonnes intentions ou être appliquées sans terme et délais précis : par exemple, le développement de la digitalisation pour renforcer la communication entre les parents et le personnel dans les crèches

ou l'accueil des enfants dès 16 semaines au lieu de 18 semaines, ou encore l'obtention du Label « Eco crèches » ...

La commune a-t-elle déjà fait le nécessaire pour être reconnue « Commune active pour les familles » par la Ligue des familles ?

Le Collège peut-il donner quelques exemples de réalisations concrètes prévues par la Déclaration de politique générale qui ont déjà été mises en place ? Si ce n'est pas encore le cas, dans quel délai peut-on prévoir qu'elles le seront ?

Mme l'Echevin Culer répond que le Collège a installé dans l'administration 6 tables de jeux pour enfants, réparties dans le hall du centre administratif et les salles d'attente des services de l'Etat civil, des Sports, du Parascolaire, de la Jeunesse, des Familles, des Crèches, de l'Education et des Seniors.

L'administration est en train d'installer de nouvelles plaines de jeux ou ajoute des modules de jeux dans les plaines existantes. Une nouvelle aire de jeux a été ouverte au parc Wansart en 2025 et la programmation pour 2026 prévoit le réaménagement de l'ancien terrain de tennis en terrain multisport partagé et l'agrandissement des aires de jeux au parc Montjoie, l'étude d'un projet de nouvelle aire de jeux à l'ancien étang de pêche, des travaux pour le remplacement des jeux au jardin du Chat et le réaménagement de l'aire de jeux du jardin Zandbeek.

Des garderies sont prévues dans l'enseignement communal spécialisé, plus spécifiquement à l'école du Merlo.

Pour ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, le plan Cigogne a permis d'augmenter le nombre de places de 34 unités en 2025 et 2026 : 18 places pour la crèche du Chat, 13 pour la crèche du Globe et 3 pour la crèche du Homborch qui seront disponibles après son déménagement.

La commune propose aussi un service de garde d'enfants malades à domicile, dont le tarif est de 56,25 € par jour pour les enfants qui ne fréquentent pas les crèches communales. Pour les enfants inscrits dans les écoles communales, le tarif est déterminé en fonction de la participation financière des parents, avec un minimum de 4,03 € par jour.

L'administration fournit gratuitement le matériel scolaire nécessaire, le plumier, le contenu du plumier et du cartable, jusqu'à la 6^{ème} primaire dans toutes les écoles communales.

Un projet de lutte contre le harcèlement scolaire a été mis en place en collaboration avec la team school de la police.

Les parents qui travaillent ont accès aux guichets communaux, ce qui inclut la possibilité d'inscrire leurs enfants en présentiel dans les écoles, tous les jeudis jusqu'à 19h00.

Des activités artistiques et sportives sont organisées dans toutes les écoles après les cours.

Dans le cadre du plan communal de stationnement et du plan climat, de nombreux arceaux ont été déployés aux abords des écoles, crèches, centres sportifs et culturels.

Les communes engagées dans le projet « Communes actives pour les familles » doivent sélectionner des mesures dans une liste de 31 propositions élaborées par la Ligue des familles et engranger un total de 30 points grâce à la mise en œuvre de certaines de celles-ci d'ici les élections de 2030. Uccle totalise au moins 92 points, soit le triple du minimum pré requis. La commune d'Uccle s'avère donc très active et ambitieuse pour les familles.

Les services communaux développent la digitalisation afin de renforcer la communication entre les parents et le personnel des crèches. On vise à ce que les rapports journaliers des puéricultrices, les heures des siestes, les données sur les repas, les informations relatives au comportement ou à la santé des enfants soient à l'avenir digitalisés ou accessibles en ligne pour les parents. Le câblage des crèches est en cours et il faudra ensuite installer les ordinateurs. Le projet est donc très bien avancé.

La commune bénéficie de subventions pour le label « éco-crèche », dont le montant de 42.000 € est établi sur base des projets qui ont déjà été réalisés. Le projet subventionné en 2025 consistait à remplacer au fur et à mesure la vaisselle usagée par de la vaisselle incassable. Le projet pour 2026 consiste à opter pour du linge éco-responsable en fibre naturelle.

Les crèches accueillent les enfants de la naissance à l'âge de 3 ans. Désormais, la crèche des « grands » accueille les enfants dès l'âge de 15 mois plutôt que 18 mois.

Mme Sirtaine se réjouit des mesures qui existent déjà, vu qu'Uccle ne part pas de zéro en cette matière. Il convient désormais d'aller de l'avant.

Toutefois, elle ne comprend pas pourquoi la commune d'Uccle ne participe pas au projet développé par la Ligue des familles, puisqu'elle répond à la plupart de ses critères. Ceci donnerait une plus grande visibilité à l'action de la commune en ce domaine.